

Direction de l'Urbanisme Sous Direction de l'Action Foncière Service de la Topographie et de la Documentation Foncière

2013 DU 156 Attribution de la dénomination "Petit Pont – Cardinal Lustiger" au Petit Pont (4e et 5e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage au Cardinal Lustiger en attribuant la dénomination "Petit Pont – Cardinal Lustiger" au Petit Pont situé à proximité de Notre Dame de Paris, à Paris 4e et 5^e. Aron Jean-Marie Lustiger naît le 17 septembre 1926, à Paris 12e.

Issu d'une famille juive venant de Pologne, il fait ses études au lycée Montaigne, à Paris. A l'adolescence, il découvre une Bible protestante. Le Nouveau Testament s'impose à lui comme l'aboutissement de l'Ancien Testament. Il découvre l'antisémitisme, dont il est victime.

La guerre pousse ses parents à l'envoyer avec sa sœur Arlette se réfugier à Orléans. Ils seront recueillis et hébergés par un jeune professeur de lettres classiques à l'Ecole du Bourdon-Blanc, établissement catholique d'enseignement. Elève du lycée Pothier, il fréquente assidûment le siège des Œuvres diocésaines. Durant la Semaine sainte 1940, dans la cathédrale d'Orléans, Aron ressent le désir de se convertir au catholicisme. Il ne renoncera jamais à son identité juive. Il reçoit le baptème le 25 août 1940 et ajoute au prénom reçu de ses parents ceux de Jean et de Marie, qui sont aussi des prénoms d'origine hébraïque.

Sa mère arrêtée en 1942 est internée à Drancy puis déportée vers le camp d'Auschwitz, où elle meurt en 1943. Son père, n'acceptant toujours pas la conversion de son fils, essaie en vain au lendemain de la guerre de le persuader d'annuler son baptème.

Après des études supérieures de lettres à la Sorbonne, sa vocation sacerdotale le conduit à entrer au séminaire des Carmes de l'Institut catholique de Paris en 1946. Il est ordonné prêtre le 17 avril 1954. De 1954 à 1969, il est aumônier de la paroisse universitaire de Paris, connue sous le nom de centre Richelieu, rassemblant des enseignants de l'école publique, aumônier des étudiants en lettres et sciences de la Sorbonne ainsi que des grandes écoles (Ecole spéciale d'architecture, ENS de Fontenay-Saint-Cloud, Ecole des Chartes). Son charisme attire nombre d'étudiants et professeurs.

En 1969, il est nommé curé de la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris 16e. A partir de 1978, il publie une vingtaine d'ouvrages.

Le 10 novembre 1979, il est nommé évêque d'Orléans par le nouveau pape Jean-Paul II et reçoit l'ordination épiscopale par l'imposition des mains du cardinal François Marty, alors archevêque de Paris, le 8 décembre 1979. Il choisit comme devise *Tout est possible à Dieu*.

Le 31 janvier 1981, il est nommé archevêque de Paris et intronisé le 27 février, succédant au cardinal Marty. Il devient Ordinaire des catholiques de rite oriental de France de 1981 à 2005. Il est créé cardinal par le pape Jean-Paul II en 1983.

Il s'attelle à lancer de nouveaux médias : *Radio Notre Dame*, la chaîne de télévision *KTO*, le bulletin hebdomadaire du diocèse de Paris *Paris Notre Dame*.

Il renouvelle profondément la liturgie et met en place toute une série de réformes au sein du diocèse de Paris. Il est membre de droit du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France. Il est élu à l'Académie française en 1995 au fauteuil 4, succédant au cardinal Decourtray.

Grâce à ses ascendances juives, il joue un rôle pionnier dans les relations entre la communauté juive et le Vatican. Conseiller de Jean-Paul II, puis de Benoît XVI, il exerce un rôle d'influence très important durant le pontificat de Jean-Paul II. En janvier 2005, lors des cérémonies du soixantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, il représente le pape Jean-Paul II. Puis, en mai 2006, il est présent à Birkenau aux côtés du pape Benoît XVI.

Il joue également un rôle politique en prenant position en faveur du maintien de l'indépendance de l'école privée ou de la défense de l'embryon et contre l'euthanasie ou le clônage. Il s'engage au service des chômeurs et des immigrés. Cela ne l'empêche pas de défendre la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, lors de la crise causée par le port du voile islamique dans les établissements publics, notamment scolaires.

Selon le code de droit canon, âgé de soixante quinze ans, Monseigneur Lustiger présente sa renonciation à son office d'archevêque de Paris que le pape accepte en 2005. Selon la coutûme, il porte dès lors le titre d'archevêque émérite de Paris.

Après l'annonce de sa maladie aux prêtres et diacres de Paris, il concélèbre la messe d'obsèques de l'abbé Pierre à Notre-Dame de Paris le 26 janvier 2007. Ce sera sa dernière apparition publique. Le 31 mai 2007, il fait ses adieux aux *Immortels*.

Le Cardinal Lustiger décède le 5 août 2007, à Paris. Il est inhumé dans la crypte de Notre Dame de Paris, dans le caveau des archevêques de Paris. Une plaque est posée dans la cathédrale à sa demande, sur laquelle on peut lire un texte où il retrace son parcours.

Il était Grand cordon de l'ordre du Cèdre du Liban, Bailli Grand-croix d'honneur et de dévotion de l'ordre de Malte, Grand-Croix de l'ordre de l'Infant Henri le Navigateur (ordre de l'Infant Dom Henrique), Docteur honoris causa des universités de Melbourne, Augsbourg et Loyola de Chicago.

Il se sera engagé sur tous les fronts pour la défense de la liberté intérieure et religieuse de l'homme, face aux totalitarismes des Etats, des idéologies, du cléricalisme, de la pensée unique et des médias.

Si vous en étiez d'accord, la dénomination "Petit Pont – Cardinal Lustiger" serait attribuée à l'ouvrage public situé entre le quai du Marché Neuf et les quais de Montebello et Saint-Michel, au droit de la rue de la Cité et de la place du Petit Pont, à Paris 4e et 5e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DU 156 Attribution de la dénomination "Petit Pont – Cardinal Lustiger" au Petit Pont (4e et 9	oe i
---	------

	Le Conseil de Paris,
siégeant en	formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "Petit Pont —Cardinal Lustiger" à l'ouvrage public situé entre le quai du Marché Neuf et les quais de Montebello et Saint-Michel, au droit de la rue de la Cité et de la place du Petit Pont, à Paris 4e et 5e ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 4e en date du

Vu l'avis du Conseil du 5e en date du

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e commission,

Délibère :

La dénomination "Petit Pont —Cardinal Lustiger" est attribuée à l'ouvrage public situé entre le quai du Marché Neuf et les quais de Montebello et Saint-Michel, au droit de la rue de la Cité et de la place du Petit Pont, à Paris 4e et 5e.